

L'objectif d'inclusion sociale de la **stratégie UE 2020** (cf. encadré) consiste à réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale dans les pays de l'UE 27 entre 2008 et 2018, soit une baisse d'environ 1/6^e. Les personnes à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (ou *AROPE*) sont soit des personnes à risque de pauvreté matérielle, soit des personnes en situation de privation matérielle sévère, soit des personnes vivant dans des ménages à faible intensité de travail.

Cet objectif d'inclusion sociale a été transposé en objectifs nationaux par chaque État membre en 2010. La France ambitionne une baisse du nombre de personnes dans cette situation de 1,9 million de personnes, l'Italie une réduction de 2,2 millions et l'Espagne de 1,4-1,5 million. Certains pays ont toutefois choisi de définir leur objectif d'inclusion sociale en utilisant d'autres indicateurs, comme l'Allemagne qui souhaite réduire de 320 000 le nombre de chômeurs de longue durée. Le Royaume-Uni ne se fixe pas d'objectif chiffré.

Hausse du nombre de personnes à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale

Entre 2008 et 2014, soit à mi-parcours, le nombre de personnes à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale a augmenté de 4,8 millions dans les pays de l'UE 27 (graphique 1). Cette hausse, conséquence de la crise économique, concerne surtout les pays de l'UE 15. Ceux-ci comptent 8,3 millions de personnes en plus dans cette situation, dont les trois quarts sont concentrés dans 4 pays : l'Italie, la Grèce, l'Espagne et le Royaume-Uni. En France, au cours de la même période, le nombre de ces personnes a augmenté de 390 000. Toutefois, en part de la population, le taux reste stable et l'un des plus faibles de l'UE 27 (graphique 2). Contrairement à l'UE 15, dans les Nouveaux États membres (NM 12), le nombre de personnes à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale diminue de 3,5 millions. Le risque de pauvreté-exclusion augmente néanmoins dans 5 d'entre eux : Hongrie, Slovaquie, Estonie, Chypre et Malte.

La prise en compte de la privation matérielle et de la faible intensité de travail donne lieu à une plus forte hétérogénéité entre pays que celle observée pour la seule

pauvreté monétaire. Les NM 12 ont en effet des taux de privation matérielle deux fois plus élevés en moyenne que les anciens membres, alors que le taux de risque de pauvreté y est proche de celui de l'UE 15.

Une évolution très contrastée des trois populations composant AROPE en Europe

Entre 2008 et 2014, la **population en situation de privation matérielle sévère** augmente en moyenne dans les pays de l'UE15 (+6,4 millions – tableau 1), mais cette augmentation est quasi exclusivement portée par des hausses très importantes dans les pays du sud de l'Europe (Espagne, Italie, Grèce) et au Royaume-Uni (+7,2 millions). La privation matérielle sévère baisse en effet significativement dans les NM 12 (-4,4 millions), et recule en France, en Allemagne, en Autriche, et dans la majorité des pays du nord et de l'est de l'Europe.

La **population vivant dans des ménages à faible intensité de travail** augmente fortement dans les pays de l'UE 15 (+6,9 millions) et ce, dans la quasi-totalité des pays, hormis l'Allemagne. L'Espagne connaît la plus forte hausse à la fois en nombre et en proportion : 3,7 millions de personnes en plus par rapport à 2008 (+10,5 points de pourcentage), soit plus de la moitié de la hausse enregistrée dans l'ensemble de l'UE 27.

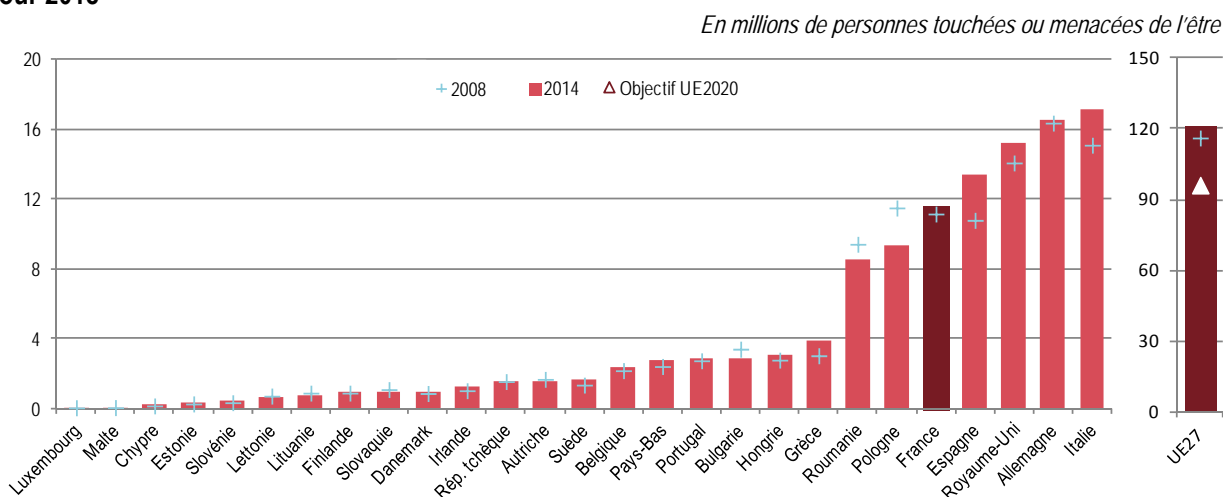
Enfin, la **population vivant sous le seuil de pauvreté monétaire** augmente de 4,3 millions de personnes dans l'UE 27. En part de la population, la hausse est la même en moyenne dans l'UE 15 et les NM 12, et seuls 7 pays sur les 27 enregistrent une baisse. Toutefois, il convient de noter que la pauvreté monétaire est relative et doit donc être interprétée en tenant compte de l'évolution du seuil de pauvreté, lequel dépend de l'évolution du niveau de vie médian (cf. fiche 33). Ainsi, dans le cas de l'Espagne, la hausse du risque de pauvreté combinée à une baisse du seuil de pauvreté témoigne d'une dégradation importante du niveau de vie de la population. De même, la baisse du taux de pauvreté au Royaume-Uni est à relativiser puisqu'elle s'accompagne d'une baisse du seuil de pauvreté. Le revenu des premiers déciles ayant diminué, la baisse du taux de pauvreté n'y reflète donc pas une amélioration du niveau de vie de la population.

La stratégie Europe 2020, adoptée en 2010, vise à atteindre des niveaux élevés d'emploi, de productivité et de cohésion sociale dans les pays membres de l'UE et se décline en cinq grands objectifs en matière d'emploi, de recherche et développement, d'énergie, d'éducation et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les personnes à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (ou *AROPE* [*at risk of poverty or social exclusion*]) sont celles appartenant à au moins l'un des trois groupes suivants :

- **Les personnes à risque de pauvreté** (ou *AROP*) sont celles dont le revenu disponible après transferts sociaux est inférieur à 60 % du revenu équivalent médian par unité de consommation (seuil de pauvreté monétaire au sens de l'UE).
- **Les personnes en situation de privation matérielle sévère** sont celles qui font face à au moins quatre problèmes parmi les neuf suivants : incapacité à 1) payer son loyer ou ses factures, 2) chauffer correctement son logement, 3) faire face à des dépenses imprévues, 4) manger chaque jour une portion protéinée, 5) s'offrir une semaine de vacances hors du domicile, 6) posséder une voiture, 7) une machine à laver, 8) une télévision couleur, 9) un téléphone.
- **Les personnes vivant dans des ménages à faible intensité de travail** sont les personnes âgées de moins de 60 ans vivant dans des ménages où le rapport entre le nombre de mois travaillés par les personnes âgées de 18 à 59 ans et le nombre de mois où elles auraient pu travailler est inférieur ou égal à 20 %.

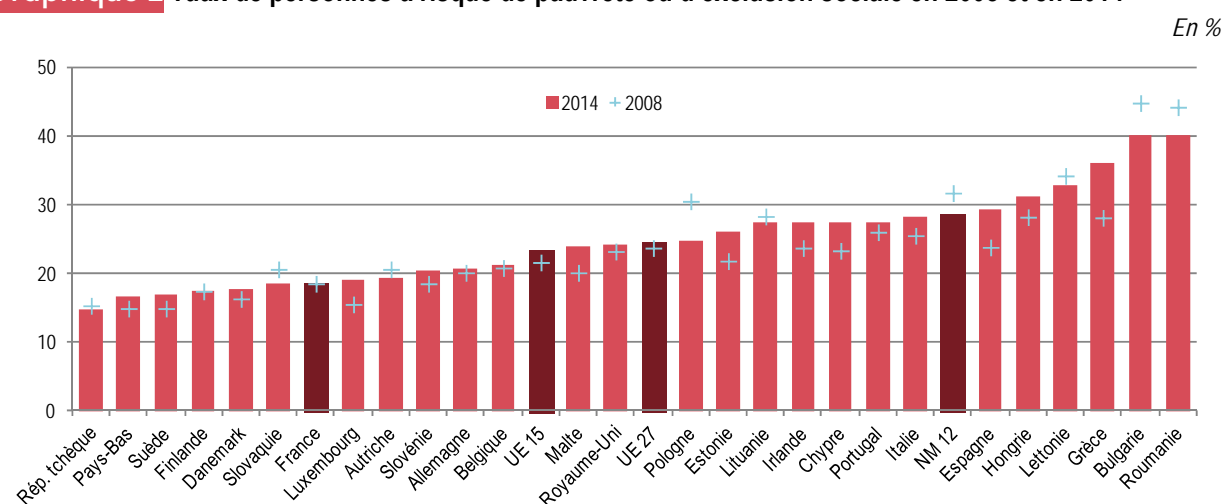
Graphique 1 Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en 2008 et en 2014 et cible européenne globale pour 2018



Note > L'objectif de la stratégie UE 2020 a été fixé en 2010 en millions de personnes concernées de manière globale pour l'UE alors à 27, sans déclinaison automatique par pays membre. La population de la Croatie, qui a adhéré à l'UE en 2013, n'est dès lors pas comptabilisée dans la population totale. La cible européenne est fixée pour 2018 car il s'agira de la dernière des années pour lesquelles les données seront disponibles à l'horizon 2020.

Source > Eurostat-EU-SILC (*Statistics on Income and Living Conditions* – enquête sur le revenu et les conditions de vie).

Graphique 2 Taux de personnes à risque de pauvreté ou d'exclusion sociale en 2008 et en 2014



Note > Les NM 12 sont les 12 nouveaux États membres ayant intégré l'UE en 2004 et en 2007.

Source > Eurostat-EU-SILC.

Tableau 1 Évolution du taux AROPE et de ses composantes entre 2008 et 2014

Taux 2014 en %, évolutions 2008-2014 en points de pourcentage

	Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale		Taux de risque de pauvreté (monétaire)		Privation matérielle sévère		Personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail	
	2014	2008-2014	2014	2008-2014	2014	2008-2014	2014	2008-2014
Suède	16,9	2	15,1	2,9	0,7	-0,7	6,4	0,9
France	18,5	0	13,3	0,8	4,8	-0,6	9,6	0,8
Allemagne	20,6	0,5	16,7	1,5	5	-0,5	10	-1,7
UE 15	23,3	1,7	17	0,7	7	1,7	11,9	2,4
Royaume-Uni	24,1	0,9	16,8	-1,9	7,3	2,8	12,2	1,8
UE 27	24,4	0,7	17,2	0,7	8,9	0,4	11,1	1,9
Italie	28,3	2,8	19,4	0,5	11,6	4,1	12,1	1,7
NM12	28,5	-3,2	18	0,7	16,4	-4,3	8,1	0,1
Espagne	29,2	5,4	22,2	2,4	7,1	3,5	17,1	10,5

Note > Le taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale est, par construction, inférieur à la somme de ses trois composantes, certaines personnes pouvant être affectées simultanément par plusieurs dimensions de la pauvreté et de l'exclusion.

Source > Eurostat-EU-SILC.